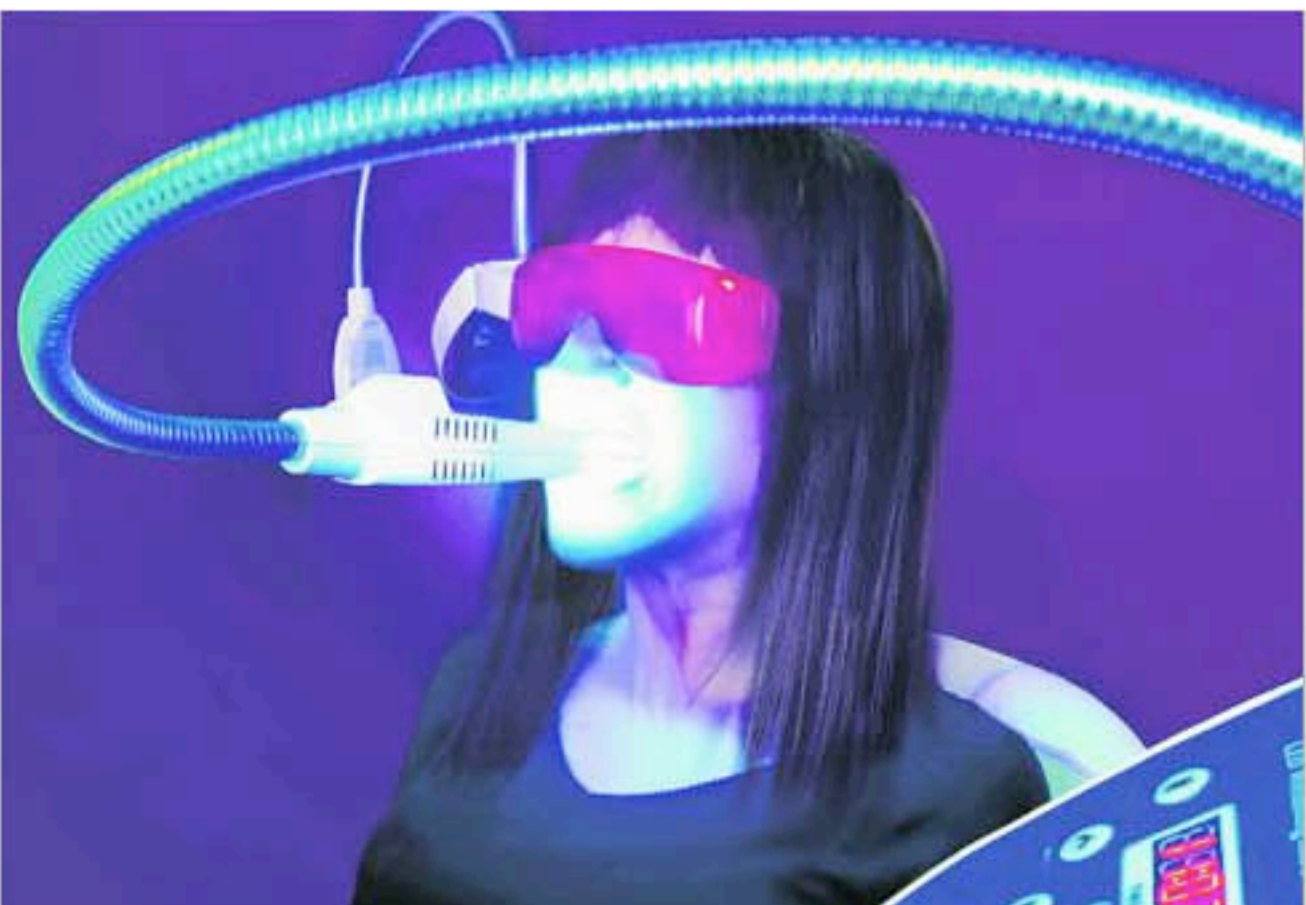


Des bars à sourire à Fribourg?



Une lampe accélère l'effet du gel introduit dans une gouttière. LDD

12/01/2012

[Recommander](#)



Les bars à sourire débarquent

TENDANCE • Se blanchir les dents pour 125 francs comme on se fait poser de faux ongles? Hors des cabinets des dentistes, des bars d'un nouveau genre fleurissent. Un Fribourgeois a flairé le bon filon.

«Vous vous intéressez à acheter une licence de bar à sourire? Pas de problèmes, je vous recontacterai.» Depuis qu'une TV française a consacré une enquête à la multiplication dans l'Hexagone des enseignes où on se blanchit les dents, le Fribourgeois Pascal Cornu, patron de la marque Smile'Up, n'arrête plus de répondre aux demandes. Des dizaines d'indépendants sont prêts à déboursier 9600 fr. pour obtenir le droit d'exploiter ce filon. Ce prix comprend tout le matériel pour un bar à trois places, 100 kits de blanchiment, gouttières et gel ainsi que trois lampes pour accélérer l'action du produit. Le client paie chez Smile'Up 125 fr. pour trois séances de 12 minutes.

L'importateur ne dit mot sur le prix des kits. En France, ils se négocient entre 10 et 15 euros. «En six mois, je compte déjà une quarantaine de franchisés», affirme le patron de Smile'Up. « Je viens de passer un contrat pour la Suisse alémanique avec une société zougnoise qui entend ouvrir... 150 bars à sourire et une vingtaine au Tessin.»

En primeur, le manager annonce sans rire l'ouverture d'un bar de 20 places... place de l'Opéra à Paris cette année encore. Malin, le Fribourgeois a également décroché le droit de vendre des licences en Autriche, Italie et Allemagne. C'est la visite d'un bar à sourire parisien qui l'a décidé à se lancer dans le créneau. «Je m'y suis fait blanchir les dents et j'ai récupéré dans une poubelle une des seringues contenant le gel», raconte-t-il. «Grâce aux informations inscrites dessus, j'ai pu retrouver le fabricant américain. Deux jours plus tard, je prenais l'avion pour les Etats-Unis et voilà!»

Influence française

A cause de l'influence des voisins français, les enseignes de blanchiment des dents ont débarqué d'abord sur la Riviera. La ville de Fribourg par exemple ne compte encore aucun vrai bar à sourire exclusivement réservé à l'art de blanchir les dents, mais des «corners» ou coins à blanchir occupent déjà ongleries ou salons de beauté.

«Après Bulle l'an passé, je suis en train de négocier un contrat pour un bar à sourire qui va ouvrir en mars en ville de Fribourg», annonce P. Cornu. Il a aussi un intéressé pour une enseigne à Villars-sur-Glâne. A noter que le phénomène n'a pas encore franchi la Sarine, ce qui lui laisse du champ libre. Le Fribourgeois n'est pas le seul à avoir flairé la bonne affaire du blanchiment des dents hors du cabinet des dentistes. Magic Smile a annoncé l'implantation d'une vingtaine de «corners» ou coins à blanchir et Extrasmile déclare 65 franchisés.

Selon l'enquête de «La Liberté», convaincre le client est plus facile sur la Riviera que dans l'arrière-pays. «J'ai ouvert mon premier bar à sourire en septembre 2011 à Lausanne puis un autre à Renens et un «corner» à Lutry», témoigne Stefania Sepe, une franchisée Smile'Up. «J'envisage de m'implanter encore au Flon à Lausanne. ça marche bien mais mon affaire est en plein lancement. J'ai eu des frais notamment pour constituer une Sàrl et je ne me verse encore pas de salaire.»

Plus timide à Bulle

A Bulle en revanche, la tenancière qui a ouvert son échoppe voici quatre mois observe qu'après un départ assez fort, le début de l'année a été plutôt calme. Comme pour les faux ongles, le blanchiment des dents est une nouveauté qui doit encore convaincre.

Pour Pascal Cornu le rêve américain du blanchiment des dents a failli s'arrêter en octobre dernier lorsque le chimiste cantonal du canton de Fribourg, interpellé par le président de la Société des médecins-dentistes fribourgeois, lui a demandé des explications sur son art. En effet, dans sa publicité, Smile'Up indiquait que son gel était sans «peroxyde donc sans danger pour la santé». Mieux: vu l'absence de cette substance, «même les personnes aux gencives sensibles de même qu'allergiques au peroxyde peuvent se permettre un blanchiment».

Selon les connaissances actuelles, seul le peroxyde d'hydrogène ou des substances qui en dégagent peuvent blanchir les dents. Quelle est donc le principe miracle du gel Smile'Up? La réponse a finalement été fournie par le fabricant américain au chimiste cantonal fribourgeois: du perborate de sodium qui, lorsqu'il réagit avec l'eau contenue dans la salive devient du... peroxyde d'hydrogène! Pascal Cornu a dû modifier son matériel publicitaire mais a pu continuer ses affaires parce qu'il respecte le taux réglementaire de 0,1% de peroxyde d'hydrogène dans ses gels (lire repères). I

Ne pas abuser du peroxyde d'hydrogène...

Que se passe-t-il exactement lorsque l'on se blanchit les dents avec du gel? Est-ce dangereux? A la différence de la pose des faux ongles, le blanchiment des dents avec un produit chimique n'est pas un acte anodin. Tout d'abord, il faut savoir que l'application de gel avec peroxyde d'hydrogène ne soigne pas les dents mais le produit agit sur son émail. C'est du reste le même peroxyde d'hydrogène qui avait blondi puis détruit les cheveux de Marilyn Monroe qui en avait abusé. Au contact de l'émail, il provoque une réaction chimique permettant de modifier la couleur de plusieurs teintes mais pas de les blanchir totalement.

C'est en tout cas l'effet des gels appliqués depuis les années 80 chez les dentistes avec grande précaution car la concentration de peroxyde d'hydrogène peut atteindre 25 à 35%. Des produits que seuls les médecins-dentistes sont habilités à manier en cabinet.

Autre variante que le dentiste peut administrer: le patient porte des gouttières faites sur mesure à la maison pour appliquer un gel contenant une concentration de peroxyde nettement moins élevée: entre 3,5 et 6%. Ces méthodes pratiquées chez les médecins-dentistes coûtent entre 300 et 500 francs, selon Felix Adank, porte-parole de la Société suisse des médecins-dentistes.

Dans chaque cas, le produit s'attaque aux 50 premiers microns de l'émail. Avant tout blanchiment, les médecins-dentistes procèdent à un examen attentif de la dentition ainsi qu'aux éventuelles affections des gencives ou allergies. De plus, le blanchiment des dents chez les enfants n'est jamais pratiqué.

Dans les bars à sourire respectant l'ordonnance sur les cosmétiques (0,1% de concentration), la concentration en peroxyde d'hydrogène est nettement moins élevée. Il n'en reste pas moins que la substance active est la même, donc il n'est pas recommandé d'en abuser.

«Il ne faut pas que la faible concentration soit un argument pour aller trop souvent se blanchir les dents», déclare Jean-Philippe Haesler, président de la Société fribourgeoise des médecins-dentistes (SFMD). «Cela peut conduire en cas d'abus à la destruction de l'émail ou à l'hypersensibilité au froid. Pour ma part, les bars à sourire ne sont pas une concurrence. Je n'effectue des blanchiments que 5 à 6 fois par an, ce n'est donc pas l'essentiel de mon chiffre d'affaires.» Selon Jean-Philippe Haesler, le peroxyde d'hydrogène n'enlève pas les taches mais «agit sur les discolorations intrinsèques» de la dent. Il est sans effet sur les plombages ou les dents artificielles.

Quant à Jean-Marie Pasquier, chimiste cantonal fribourgeois, il donne un conseil simple: consulter son médecin-dentiste quelle que soit la méthode de blanchiment choisie. Il attire aussi l'attention sur le fait que les produits vendus avec autorisation en pharmacie sont à manipuler aussi avec prudence. On y trouve en effet des concentrations supérieures à 0,1%. «J'attire l'attention des pharmaciens non seulement sur ces produits de blanchiment mais aussi sur les compléments alimentaires par exemple», explique-t-il. «En effet, jusqu'à 6% de peroxyde d'hydrogène, un produit de blanchiment, relève de la loi sur les denrées alimentaires. Il n'est pas considéré ni soumis à des tests comme l'est un médicament. Ce que le client ne sait pas forcément. En outre, la concentration n'est pas toujours indiquée, en France notamment.

REPÈRES

Ce que dit la loi suisse

- > **Si le produit** contient ou libère jusqu'à 0,1% de peroxyde d'hydrogène, il est considéré comme cosmétique et ne nécessite pas d'autorisation particulière.
- > **Si le produit** contient ou libère plus de 0,1% de peroxyde d'hydrogène jusqu'à 6%: il faut une demande d'autorisation auprès de l'OFSP.
- > **Si le produit** contient ou libère plus de 6% de peroxyde d'hydrogène, il ne peut plus être considéré comme cosmétique mais relève de Swissmedic.
- > **La loi européenne** est en passe de changer. Entre 0,1 et 0,6%, il faudra passer par un professionnel de la santé avant de pouvoir se faire administrer un traitement au peroxyde d'hydrogène.

Source: chimiste cantonal fribourgeois

Sites utiles:

<http://www.bag.admin.ch/themen/lebensmittel/04861/05279/index.html?lang=fr>
(voir notamment le point 7)

http://www.admin.ch/ch/fr/irs/c817_023_31.html
(voir page 43: «eau oxygénée» - «hygiène buccale»: 0,1%)

PIERRE-ANDRÉ SIEBER